

LOCATION SALLE FLÔW

L'Entrepôt propose la location de sa salle Flôw pour vos cours, workshops ou autres événements aux conditions suivantes :

CARACTÉRISTIQUES

- Superficie de 53m²
- Parquet au sol
- Miroirs au mur
- Fixation au plafond pour le TRX
- Sono Bluetooth
- Tapis de yoga

TARIFS

Tarif à l'heure	CHF 50.00 / heure
Tarif à l'heure - soir (18h00-22h00)	CHF 80.00 / heure
Tarif demi-journée*	CHF 150.00
Tarif journée**	CHF 250.00

*Le tarif demi-journée (4h) est valable de 8h00 - 12h00 ou 13h00 - 17h00

**La réservation du tarif journée (8h) doit prendre fin à 17h00 au plus tard

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- Le locataire de la salle s'engage à rendre l'espace propre et aéré. Il est important de réserver son créneau en tenant compte du temps nécessaire pour effectuer ce nettoyage. Pour faciliter cela, l'espace peut être réservé par tranche de quinze minutes.
- Pour les locataires encore non-connus par notre établissement, le montant de la location doit être payé d'avance. Pour les locataires déjà connus par notre établissement, le montant de la location peut être payé sur facture à 30 jours.
- Le locataire peut annuler la location au plus tard 7 jours avant la date de location. Passé ce délai, la somme totale de la réservation sera due.

- La réservation se fait via le formulaire de demande (disponible sur le site internet) au plus tard 7 jours avant le cours ou workshop.
- La réservation est considérée comme valable une fois qu'elle a été confirmée par notre équipe par e-mail.
- L'Entrepôt propose de relayer la communication de l'événement qui prend place dans la salle Flôw, notamment via ses réseaux sociaux. Ce soutien proposé par L'Entrepôt et la manière dont il est mis en place peut être discuté et adapté au cas par cas.
- L'événement qui prend place dans l'espace Flôw doit être en adéquation avec les valeurs promues par l'Entrepôt. Nous nous réservons le droit de refuser une réservation si tel ne devait pas être le cas.
- En cas de non-respect des présentes conditions, L'Entrepôt se réserve le droit de refuser une future réservation par ledit locataire ou de mettre fin à une réservation récurrente

NB : Le présent règlement peut être amené à évoluer en fonction des situations qui seront rencontrées.

